

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Janvier 2015

Après avoir constaté que le quorum est atteint avec la présence de l'ensemble des conseillers, Monsieur le Maire les remercie de leur participation et ouvre la séance du conseil municipal de ce jour.

M. Alain PEJOUX est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du registre des délibérations du conseil municipal du 10 Décembre 2014.

Le compte-rendu du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

1 - RÉSULTATS FINANCIERS 2014 :

Les comptes étant arrêtés, Monsieur le Maire donne aux Conseillers Municipaux les résultats sous forme de tableaux comparatifs avec les années précédentes.

Budget communal :

Fonctionnement

Dépenses : 294 363.74 €

Recettes : 340 381.35 €

Résultats : 46 017.61 €

Investissement

Dépenses : 142 483.48 €

Recettes : 127 327.81 €

Résultats : -15 155.67 €

Budget assainissement

Exploitation

Dépenses : 45 666.92 €

Recettes : 37 690.74 €

Résultats : -7 976.18 €

Investissement

Dépenses : 20 506.25 €

Recettes : 20 506.25 €

Résultats : 0 €

Budget du CCAS

Dépenses : 2 343.71 €

Recettes : 2 106.17 €

Résultats : -237.54 €

Chaque conseiller a pu constater qu'en 2014, les recettes impôts et taxes ont diminué de 2.55% par rapport à 2013 dû à une baisse de la dotation de l'Etat.

A noter que les dépenses réelles de fonctionnement ramenées par habitant s'élèvent à 410 € (à titre indicatif, les recettes de nos impôts ont été de 203 € toujours par habitant).

2 - BILAN MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES

Abri du Pèlerin :

En dehors des associations et de la commune, la salle a été mise à disposition 14 fois.

Recettes : 560 € (14 x 40 €)

Dépenses : 1 360.31 € (essentiellement consommation EDF)

Résultat : -800.31 €

Salle polyvalente

La salle a été mise à disposition 36 fois :

15 fois pour les associations (6 gratuit)

15 fois pour les particuliers de la commune

6 pour des particuliers extérieurs

Bilan financier :

Recettes : 5 625 €

Dépenses : 4 189 € (essentiellement consommation EDF)

Résultat : +1 436 €

3- RÉSULTATS ET RAPPORTS DES ENQUÊTES PLAN LOCAL D'URBANISME, ZONAGE D'ASSAINISSEMENT ET ABROGATION CARTE COMMUNALE

Deux enquêtes publiques ont eu lieu concernant :

- Le zonage d'assainissement
- L'abrogation de la carte communale

Aucune d'entre elles n'a amené de remarques particulières.

Concernant le PLU, les Personnes Publiques Associées ont donné leur avis : deux points durs subsistent :

- 1 - Buron : impact paysager autour du château
- 2 - Sud du Moulard : terres agricoles impactées

A ce jour, le SCOT et le Conseil Général ont donné un avis favorable.

La dernière étape est le passage par le contrôle de légalité.

4- FIXATION DU PRIX DE LA COUPE AFFOUAGÈRE

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2012, le montant de la coupe affouagère est fixé à 60 €.

Il propose de maintenir la coupe de bois à 60 € par affouagiste pour 2015 et de réaliser une matinée d'entretien en facturant 15 € supplémentaires pour la non participation à celle-ci.

Après discussions, à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord à la proposition de Monsieur le Maire en fixant le tarif de la coupe de bois à 60 € par affouagiste et la non participation à la matinée d'entretien à 25 €.

5 - CENTRE DE GESTION : CRÉATION D'UNE MISSION FACULTATIVE DE GESTION DES SITUATIONS D'INAPTITUDE PHYSIQUE DES AGENTS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la gestion administrative des situations d'inaptitude physique des agents territoriaux est très complexe.

Compte tenu de ces difficultés, Monsieur le Maire propose d'adhérer à la mission facultative d'accompagnement à la gestion de ces situations, proposée par le Centre de gestion du Puy de Dôme.

Le montant de cette adhésion s'élève à 50 € /an pour l'ensemble des agents.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

6 - QUESTIONS DIVERSES

a) Projet école

Monsieur le Maire rappelle sa volonté de construire la nouvelle école d'Yronde et Buron et de faire évoluer dans la foulée le périscolaire.

Dans ce sens :

1 - Les demandes de subventions ont été établies dans les délais : deux sur trois sont sur le point d'être attribuées.

2 - Le scénario de construction de l'école en cours d'élaboration prévoit un début des travaux au deuxième semestre 2015 et achèvement des travaux fin 2016.

3 - Concernant les plans de détail des locaux, un premier jet a été élaboré : L'évolution de ce document sera présentée à l'équipe enseignante, aux parents d'élèves, au personnel communal chargé de l'encadrement des enfants.

La commission école jeunesse recueillera et synthétisera les suggestions de chacun afin que l'architecte produise un document d'exécution.

A ce jour, un relevé topographique du terrain a été fait.

La municipalité en collaboration avec le Cabinet d'architecture étudie le positionnement du bâtiment sur le terrain.

b) Commission école jeunesse

Eu égard à la présentation précédente, Monsieur le Maire précise que les travaux pour le rapatriement de la cantine pourront avoir lieu au cours du premier trimestre 2017.

Un échange sur l'aménagement de la cantine pendant les deux ans et trois mois à venir est en cours d'étude.

Monsieur le Maire invite le 6 Février à 18h30 les représentants des parents d'élèves et la commission école pour échanger sur le projet école/périscolaire.

c) Bilan arrêt de travail de l'employé communal

Monsieur le Maire présente le bilan des travaux confiés à des prestataires en remplacement de l'employé communal.

Le bilan financier de ces travaux s'élève à 12 000 €.

d) Dératisation

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un contact avec l'Entreprise Ratounett spécialisée en dératisation qui propose un devis d'intervention garantissant des résultats complets (2 passages) pour un montant de 696 €.

Monsieur le Maire soumet cette possibilité aux conseillers municipaux qui donnent leur accord.

e) Épareuse

Monsieur le Maire nous expose les besoins d'épareuse sur certains secteurs des chemins de notre commune. Des échanges ont lieu sur la pertinence d'acquérir ce type de matériel. Une épareuse neuve adaptée à notre tracteur équipée de commande électrique vaut environ 13 700 €.

Les conseillers souhaitent évaluer ce que nous coûterait annuellement l'intervention d'un prestataire extérieur par rapport à l'achat et l'entretien de ce type de matériel.

Forts de ces nouvelles informations, une décision sera prise.

f) Campagne d'élagage

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de son intention de relancer le projet d'élagage de certains chemins de la commune.

De nouveaux contacts seront pris avec les principaux intéressés afin d'organiser une journée d'intervention.

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au **3 Mars 2015**.